

En 2012, la France a consacré 139,4 milliards d'euros à son système éducatif, soit une hausse de 2 % par an en euros constants depuis 1980. Cela représente 2 130 euros par habitant et près de 7 % du PIB, taux comparable à celui de 2006. L'État reste le premier financeur de l'éducation (58 %) devant les collectivités territoriales (25 %) dont la part a augmenté de plus de 3 points depuis 2006. En 2012, la dépense moyenne pour un élève ou un étudiant est de 8 330 euros. Elle s'élève avec le niveau, allant de 6 010 € pour un écolier à 11 740 € pour un étudiant. Depuis 2006, alors que le coût d'un élève de l'enseignement scolaire a peu évolué, celui d'un étudiant a crû de près de 10 points.

Le coût de l'éducation en 2012

Évaluation provisoire du compte

Jean-Pierre Dalous et Martine Jeljoul, DEPP A3

En 2012, la dépense intérieure d'éducation (DIE) – mesure de l'effort consenti par la collectivité nationale pour le fonctionnement et le développement du système éducatif de la métropole et des DOM – est estimée à 139,4 milliards d'euros (Md€), ce qui correspond à 2 130 euros par habitant, ou encore à 6,9 % du produit intérieur brut (PIB) (tableau 1). La DIE se répartit entre le premier degré pour 40,5 Md€ (soit 29,0 %), le second degré pour 57,0 Md€ (soit 40,9 %), l'enseignement supérieur pour 28,7 Md€ (soit 20,6 %) ; le reste finance la formation continue et extrascolaire¹ à hauteur de 13,2 Md€ (soit 9,5 %).

La DIE comprend les versements de l'État pour payer les pensions des personnels

de l'éducation à la retraite. Les montants ainsi versés sont en nette hausse depuis 2009. Dans l'enseignement scolaire, leur part dans la DIE augmente d'un point entre 2008 et 2012 (elle passe de 11 % à 12 %).

De 1980 à 2006, la dépense intérieure d'éducation, avec un taux de croissance annuel moyen de 2,3 %, a crû légèrement plus vite que le PIB (2,1 %). Depuis 2006, les évolutions annuelles moyennes du PIB et de la DIE, très proches, sont nettement ralenties (0,5 % en moyenne par an).

1. L'enseignement extrascolaire comprend notamment les activités du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), des associations régionales du Cnam, et celles des conservatoires municipaux et des autres établissements dispensant de l'éducation non formelle (c'est-à-dire qui ne délivrent pas de diplômes ou de certifications reconnus nationalement).

TABLEAU 1 – Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB (1980-2012)
France métropolitaine + DOM (hors Mayotte)

	DIE en prix courants (milliards d'€)	DIE au prix 2012 (milliards d'€)	Croissance annuelle de la DIE prix 2012 (%)	Croissance annuelle du PIB prix 2012 (%)	Part DIE/PIB (%)
1980	28,5	74,4			6,41
1990	68,0	96,6	2,7 (1)	2,4 (1)	6,59
2000	104,9	129,9	3,0 (2)	2,0 (2)	7,29
2006	123,1	135,4	0,7 (3)	1,7 (3)	6,85
2007	126,2	135,3	- 0,1	2,3	6,69
2008	129,8	135,7	0,3	- 0,1	6,71
2009	132,5	137,6	1,4	- 3,1	7,03
2010	136,2	140,0	1,8	1,7	7,03
2011	136,9	139,0	- 0,7	2,0	6,84
2012p	139,4	139,4	0,3	0,0	6,86

p : provisoire.

(1) Croissance annuelle moyenne entre 1980 et 1990.

(2) Croissance annuelle moyenne entre 1990 et 2000.

(3) Croissance annuelle moyenne entre 2000 et 2006.

Source : MEN-MESR DEPP, Compte de l'éducation



Direction de l'évaluation,
de la prospective et de la performance
Directrice de la publication :
Catherine Moisan
Secrétaire de rédaction :
Marc Saillard
Maquettiste : Frédéric Voiret
Impression : DEPP/DVE
DEPP, Département
de la valorisation et de l'édition
61-65 rue Dutot
75732 Paris Cedex 15
ISSN 1286-9392

DEPUIS 2006, DES ÉVOLUTIONS CONTRASTÉES DE LA DIE ET DU PIB

En prix constants, après une année de hausse en 2007, le PIB baisse légèrement en 2008, puis plus fortement en 2009 (- 3,3 points entre 2007 et 2009), en raison de la crise (*graphique 1*). Les deux années suivantes font plus que compenser cette baisse avec une remontée de près de quatre points. En 2012 comme en 2011, le PIB se stabilise à 2,7 points au-dessus du niveau de 2006.

De son côté, la DIE, d'abord quasi stable de 2006 à 2008 (+ 0,2 point), connaît ensuite deux années de hausses successives (+ 3,2 points de 2008 à 2010). Le budget des ministères en charge de l'enseignement bénéficie, malgré le contexte de crise économique, d'un effort soutenu de la collectivité pour le système éducatif : en 2009, les programmes 150 et 231 de la MIRES², dans lesquels s'intègrent différentes actions de relance sur l'investissement et la vie étudiante, progressent de 5,2 % ; en 2010, le budget attribué à la MIES³ augmente de 1,8 %, l'effort portant notamment sur le programme 140 concernant l'enseignement public du premier degré et sur le nouveau programme 324, intitulé « Internats d'excellence et égalité des chances » et non reconduit ensuite. De 2010 à 2012, conséquence des politiques de maîtrise des dépenses budgétaires, la DIE évolue peu (- 0,8 puis + 0,3 point). Sur ces deux années, la MIES recule de 1,6 % ; quant à la MIRES (programmes 150 et 231), elle augmente très légèrement de 0,4 % en deux ans, grâce notamment à la progression des bourses du programme 231 en 2012 (+ 3,7 %).

TABLEAU 2 – Structure des dépenses des producteurs pour la formation initiale* en 2012 (%) (par nature et niveau d'enseignement)

France métropolitaine + DOM (hors Mayotte)

	Personnel	dont personnel enseignant	dont personnel non enseignant	Autre fonction- nement	Investis- sement	Ensemble
Premier degré	72,2	49,4	22,8	19,4	8,4	100,0
- dont préélémentaire	73,4	44,4	29,0	18,9	7,7	100,0
- dont élémentaire	71,0	52,0	19,0	20,1	8,9	100,0
Second degré	77,3	54,5	22,8	13,3	9,4	100,0
Supérieur	68,4	47,4	21,0	22,3	9,3	100,0
Ensemble	73,6	51,2	22,4	17,4	9,0	100,0

* Hors formation continue et extrascolaire.

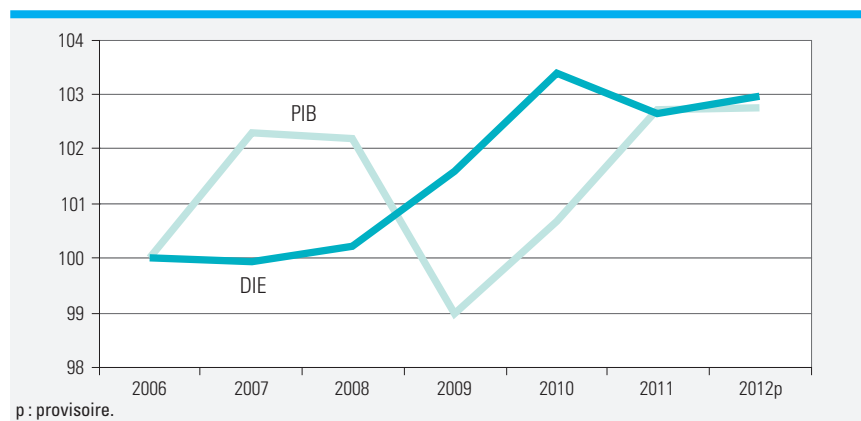
Source : MEN-MESR DEPP, Compte de l'éducation

2. La Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (MIRES) comprend entre autres les programmes 150 (Formations supérieures et recherche universitaire) et 231 (Vie étudiante).

3. La Mission interministérielle enseignement scolaire (MIES) comprend entre autres, en plus des programmes cités, le programme 139 (enseignement privé des 1^{er} et 2nd degrés) et 141 (enseignement scolaire public du 2nd degré).

GRAPHIQUE 1 – Évolution de la DIE et du PIB, base 100 en 2006 (en euros 2012)

France métropolitaine + DOM (hors Mayotte)



p : provisoire.

Source : MEN-MESR DEPP, Compte de l'éducation

De 2006 à 2008, la part de la DIE dans le PIB, qui évolue en fonction de ces facteurs, se maintient autour de 6,8 %, pour augmenter à 7,0 % en 2009, rester stable une année et revenir en 2012 à son niveau de départ, soit 6,9 %. Notons qu'en 2012, 0,1 point de PIB représente environ 2 Md€.

LES DÉPENSES D'ÉDUCATION SONT, POUR PRÈS DES TROIS QUARTS, DES DÉPENSES DE PERSONNEL

Pour la formation initiale (y compris les services administratifs), près des trois quarts de la dépense des producteurs d'éducation (*voir l'encadré « Sources, définitions et méthodologie »*), soit 87,2 Md€, sont consacrés à la rémunération des personnels : 51,2 % pour le personnel enseignant et 22,4 % pour le personnel non enseignant (*tableau 2*). Les autres dépenses de fonctionnement représentent 17,4 % de l'ensemble et les dépenses d'investissement 9,0 %. Mais la répartition varie selon le niveau d'enseignement. Les dépenses en personnel

non enseignant, par exemple, sont nettement plus importantes dans l'enseignement pré-élémentaire (29,0 %) que dans l'enseignement élémentaire (19,0 %) ou dans l'enseignement du second degré (22,8 %) en raison, notamment, de la présence des agents territoriaux spécialisés d'écoles maternelles (ATSEM). La part des dépenses de personnel enseignant est, en revanche, plus élevée au niveau de l'enseignement du second degré (54,5 %) où le régime indemnitaire est plus favorable, où exercent les professeurs agrégés, corps mieux rémunéré, et où le nombre d'enseignants pour cent élèves est plus élevé.

LE SYSTÈME ÉDUCATIF EST FINANCÉ POUR 58 % PAR L'ÉTAT ET POUR 25 % PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le financement « initial » de l'éducation (*voir l'encadré « Sources, définitions et méthodologie »*) est assuré en premier lieu par l'État (57,8 %) (*tableau 3*). Ce poids s'explique par sa part prépondérante dans la prise en

TABLEAU 3 – Structure du financement initial de la DIE en 2006 et en 2012 (%)

France métropolitaine + DOM (hors Mayotte)

	2006	2012
État*	62,0	57,8
Collectivités territoriales**	21,1	24,5
Autres APU (y compris CAF)***	1,7	2,1
Ménages	7,9	7,9
Entreprises	6,8	7,0
Reste du monde****	0,5	0,7
Total	100,0	100,0

* Ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche + autres ministères.

** Régions + départements + communes.

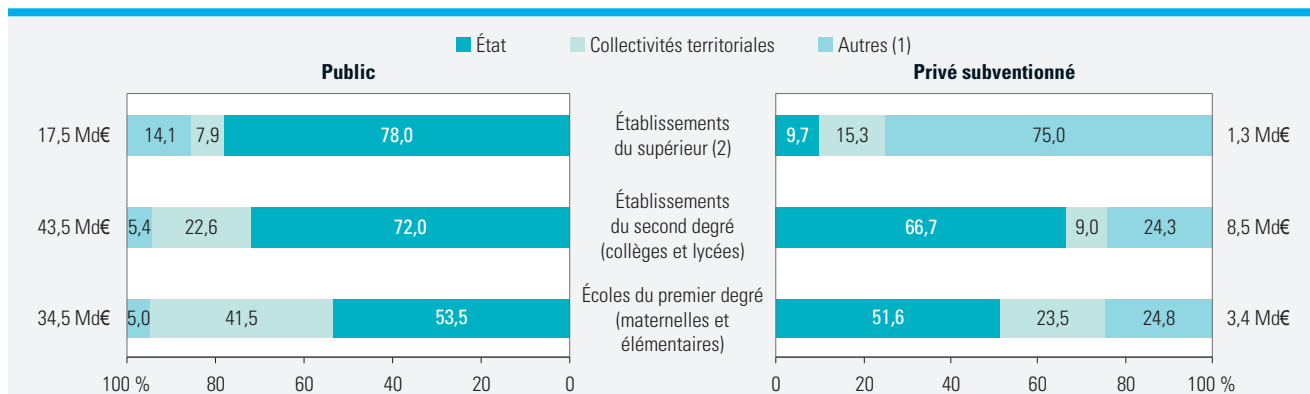
*** APU : autres administration publiques dont la CAF au titre de l'allocation de rentrée scolaire (ARS).

**** Union européenne, pays étrangers.

Source : MEN-MESR DEPP, Compte de l'éducation

GRAPHIQUE 2 – Répartition du financement des établissements publics et privés subventionnés par type de financeur en 2012 (%)

France métropolitaine + DOM (hors Mayotte)



(1) Autres : autres administrations + entreprises + ménages + reste du monde.

(2) Établissements du supérieur : universités + autres établissements d'enseignement supérieur.

Lecture : en 2012, le financement des écoles du 1^{er} degré est de 34,5 Md€ pour le secteur public dont 53,5 % versé par l'État, et de 3,4 Md€ pour les écoles privées subventionnées dont 51,6 % venant de l'État.

Source : MEN-MESR DEPP, Compte de l'éducation

charge des rémunérations des personnels et, dans une moindre mesure, de l'aide aux familles avec le versement des bourses.

Les collectivités territoriales sont les deuxièmes financeurs de la DIE. De 2006 à 2012, leur contribution a augmenté de 3,4 points (passant de 21,1 % à 24,5 %), compensant une baisse de la part de l'État (de 62,0 % à 57,8 %). Cette croissance résulte essentiellement des lois de décentralisation pour le second degré, amorcées en 1984 et portant principalement, de 2007 à 2009, sur le transfert progressif aux régions et aux départements de la gestion des ex-personnels techniciens et ouvriers de service (TOS) et, pour le secteur privé sous contrat, de la part du forfait d'externat correspondante. L'augmentation de la part des autres administrations publiques (+ 0,4 point) s'explique notamment par la hausse de 25 % en 2012 de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) versée par les caisses d'allocations familiales (CAF).

Du point de vue du financement des établissements d'enseignement (voir l'encadré « Sources, définitions et méthodologie »), l'activité des écoles maternelles et élémentaires publiques a bénéficié d'un financement de 34,5 Md€ (graphique 2). La part des collectivités territoriales (principalement les communes) est importante avec 41,5 % du total, mais reste inférieure à celle de l'État qui participe pour 53,5 % de leurs ressources.

L'activité des lycées et collèges publics s'appuie sur un financement de 43,5 Md€ dont 72 % provenant de l'État, premier financeur, correspondent en grande partie

aux rémunérations de personnel. Les collectivités territoriales (régions et départements), quant à elles, fournissent 22,6 % du total. Outre la rémunération des ex-personnels TOS, elles assument la quasi-totalité des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Le poids du financement de l'État est particulièrement important dans les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur publics, où il représente 78,0 % du total.

Les collèges et lycées privés subventionnés sont financés pour les deux tiers par l'État ; il y assure principalement la rémunération des enseignants et un forfait d'externat par élève dépendant du niveau d'enseignement. Les autres financeurs, essentiellement les familles, participent pour près d'un quart de cette dépense (24,3 %).

UNE DÉPENSE MOYENNE POUR UN ÉLÈVE OU UN ÉTUDIANT DE 8 330 €

Tous niveaux et types d'établissements confondus, la dépense par élève ou étudiant s'élève à 8 330 euros en 2012. En base 100 en 2006, les graphiques ci-après présentent l'évolution de la dépense par élève et par grand niveau, fonction de celles des effectifs et de la DIE (graphique 3, page 4).

Après une baisse de sa DIE en 2008, le premier degré la voit augmenter continûment (+ 4,4 points en quatre ans), ayant été relativement protégé de la politique de maîtrise budgétaire. Les effectifs ont peu évolué, ainsi la dépense par élève croît de 2,8 points sur la période 2006-2012.

Moins épargnée par les suppressions de postes, la DIE du second degré connaît une évolution contrastée et recule globalement de 1,2 point dans le premier cycle et de 1,4 point dans le second cycle. Dans le premier cycle, après une légère baisse jusqu'en 2008, les effectifs remontent, entraînant une baisse de la dépense moyenne à partir de 2010 (- 2,5 points). Dans le second cycle, la DIE croît de 2006 à 2009, puis baisse fortement jusqu'en 2012. Dès lors, la baisse continue des effectifs accentue la hausse de la dépense moyenne au cours de la première période (+ 7,9 points), puis en atténue la baisse sur les trois dernières années (- 4 points).

La DIE de l'enseignement supérieur, épargnée par les mesures de réductions de personnels et qui a de plus bénéficié de mesures exceptionnelles, augmente fortement et régulièrement entre 2006 et 2012 (+ 15,2 points). Les effectifs, en légère baisse jusqu'en 2008, augmentent résolument depuis (+ 6,3 points). Ainsi, le coût par étudiant, quasiment stable depuis 2009 mais à un niveau nettement supérieur à celui de 2006, a évolué plus rapidement (+ 9,7 points) que celui de l'élève. ■

pour en savoir plus

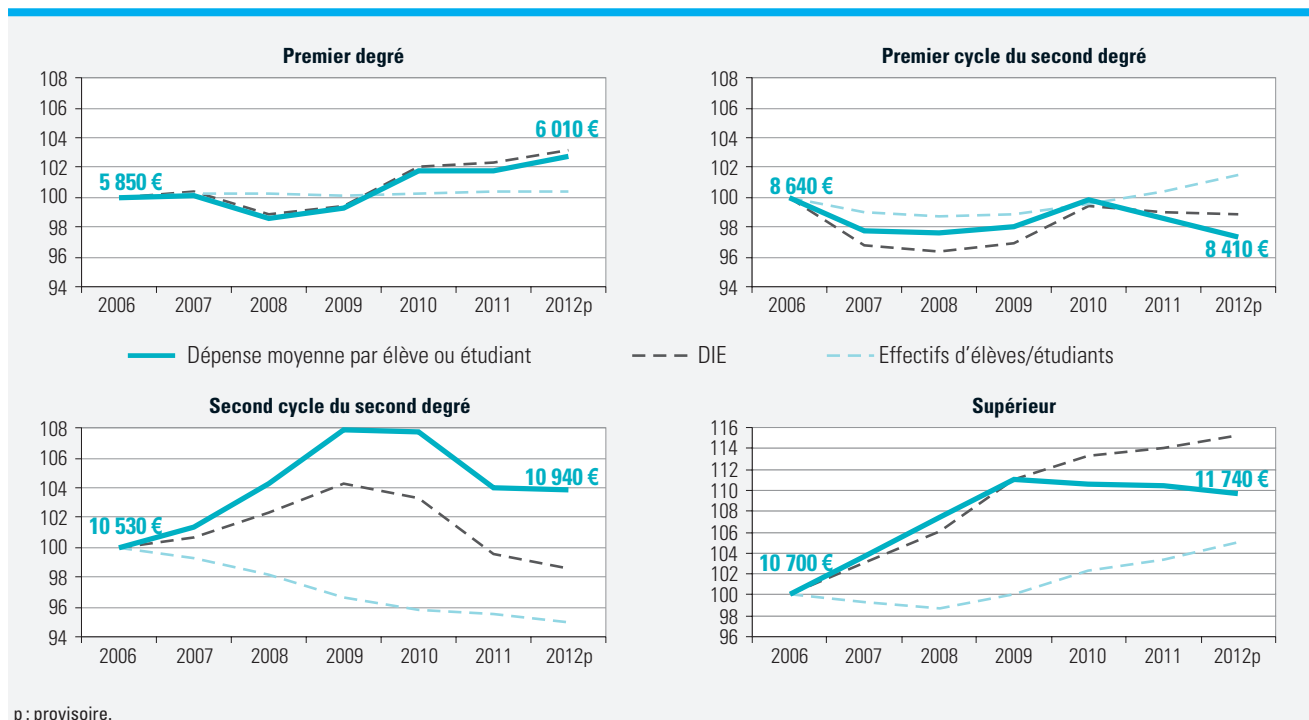
+ « Coût de l'éducation en 2011 – Évaluation provisoire du compte », Note d'Information 12.17, novembre 2012, MEN-MESR DEPP.

+ « La dépense par élève ou étudiant en France et dans l'OCDE », Note d'Information 12.29, décembre 2012, MEN-MESR DEPP.

+ « Le compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 1999 à 2009 », Les dossiers d'Éducation et formations, n° 199, juin 2011, MEN-MESR DEPP.

www.education.gouv.fr/statistiques
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr
depp.documentation@education.gouv.fr

GRAPHIQUE 3 – Évolution comparée de la DIE, des effectifs et de la dépense moyenne par élève ou étudiant, base 100 en 2006 (en euros 2012)
France métropolitaine + DOM (hors Mayotte)



p : provisoire.

Source : MEN-MESR DEPP, Compte de l'éducation

Sources, définitions et méthodologie

Le compte de l'éducation

Le compte de l'éducation mesure l'effort monétaire que la collectivité nationale consacre au système éducatif. Il constitue un compte satellite de la comptabilité nationale. Il a donc un statut de compte économique permettant de rassembler et d'organiser, dans un cadre synthétique, l'ensemble des flux relatifs aux dépenses d'éducation et à leur financement.

Un document méthodologique publié en juin 2011 (« Le compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 1999 à 2009 », *Les dossiers d'Éducation et formations*, n° 199) et accessible en ligne, présente de façon détaillée le compte de l'éducation. (<http://www.education.gouv.fr/cid56921/le-compte-de-l-education.html>).

La dépense intérieure d'éducation (DIE)

La dépense intérieure d'éducation est la somme des dépenses suivantes effectuées en métropole et dans les DOM par des financeurs résidents ou non résidents :

- les dépenses pour les activités d'enseignement de type scolaire ou extrascolaire de tous niveaux (premier degré, second degré, enseignement supérieur, apprentissage, formation continue) effectuées dans les établissements publics ou privés ou dispensées lors de leçons particulières ;
- les dépenses pour les activités visant à organiser le système éducatif : administration générale, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation, orientation ;
- les dépenses pour les activités visant à favoriser ou accompagner la fréquentation des établissements scolaires : restauration et hébergement, médecine scolaire, transports scolaires ;
- les achats de livres, de fournitures scolaires, d'habillement demandés par les institutions scolaires.

La dépense des producteurs d'éducation

Les producteurs sont les agents économiques qui réalisent les activités du domaine d'éducation, il s'agit principalement des écoles, des établissements du second degré, des établissements d'enseignement supérieur, des centres de formation d'apprentis (CFA, publics

ou privés), etc. Font également partie de ces producteurs, les services administratifs de l'éducation nationale ainsi que divers organismes d'appui à la politique de l'éducation (Onisep – Office national d'information sur les enseignements et les professions –, CNDP – Centre national de documentation pédagogique –, ...). La dépense de ces producteurs est égale à la DIE moins les achats de biens et services rattachés (produits par des entités n'appartenant pas au domaine) et moins les soldes de gestion des ces producteurs.

Le financement des établissements d'enseignement

Sont considérés ici les établissements produisant directement un service d'enseignement ou recevant des élèves (hors administration et établissements d'appui). Leur financement est égal à la DIE diminuée du financement des administrations et des achats de biens et services rattachés.

La dépense moyenne d'éducation

La dépense moyenne d'éducation par élève pour l'année n est calculée en rapportant la totalité des dépenses dans les établissements publics et privés (à l'exclusion des activités de formation continue ou extrascolaires), ainsi que les dépenses des activités annexes et les biens et services rattachés ventilés par niveaux, aux effectifs d'élèves de l'année civile n calculés en prenant deux tiers des effectifs de l'année scolaire $n-1/n$ et un tiers de l'année scolaire $n/n+1$.

Financement initial et financement final

La distinction entre financement initial et financement final sous-entend l'existence de transferts entre les différentes unités de financement. Par exemple, les bourses d'études constituent un transfert entre l'État et les ménages. En financement initial, les bourses seront affectées à l'État qui les verse, déterminant la charge effectivement supportée par cet agent, tandis que les dépenses des ménages seront évaluées après déduction des bourses reçues. En revanche, si cette dotation est comptabilisée dans les dépenses des ménages, on parlera de financeur final, notion qui permet d'étudier la relation entre le dernier financeur, et le producteur, ou l'activité.